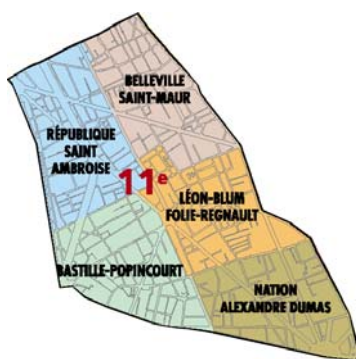




BSM-Brèves
N°3, 22 novembre 2010



Panneaux d'affichages du Conseil de quartier :

- 77 Boulevard de Belleville - Mur Ecole Primaire
- 39 Rue des Trois Bornes - Mur Ecole primaire
- 98 Avenue de la République - Mur Ecole primaire
- 22 Rue de l'Orillon - Grille Gymnase Orillon
- 137 Rue Oberkampf - Grille Ensemble logement collectif
- 56 Rue Saint Maur - Mur Crèche Collective Municipale
- Rue Saint Maur - Grille Eglise Saint Joseph

Sommaire :

	Page
Réunion plénière	1
Les Commissions	1
Commission Développement Durable	1
Violences faites aux femmes	2-3
Commission Culture et Animation	3
Commission Urbanisme et Transports	3
Où s'adresser en cas de violences faites aux femmes ?	4
Agenda	4

Conseil de quartier Belleville Saint-Maur (Paris 11)



Réunion plénière du Conseil de quartier

La prochaine réunion plénière du Conseil de quartier Belleville Saint-Maur aura lieu :

le lundi 22 novembre à 19 heures

à l'école élémentaire 100 avenue de la République

- 1) Face aux violences faites aux femmes : quels recours de proximité
- 2) Vie du quartier : projets en cours, questions / réponses
- 3) Activités du Conseil de quartier

Les Commissions du Conseil de quartier

Elles se réunissent régulièrement et sont ouvertes à tous :

- **Cadre de vie** (animatrice : Colette Albrecht)
- **Culture-et Animation** (animateurs : Richard Barré, Catherine Noël, Josyane Pigny, Michel Vion)
- **Développement durable** (animateurs : Michaël Barbero, Wilfrid Mayengo)
- **Economie, Emploi et Jeunesse** (animatrice : Fabienne Debarge-Engo)
- **Urbanisme et Transports** (animateur : Joël Engo)

Pour tout contact :

Coordinateurs des Conseils de quartier

julie.carre@paris.fr ☎ 01 53 27 12 80

alain.foret@paris.fr ☎ 01 53 27 11 05

Mail : contact.cqbsm@gmail.com

Site Web : <http://cqbsm.free.fr>

Adresse :

Cellule des conseils de quartier
Mairie du 11e
Place Léon Blum 75011 Paris

Commission Développement Durable

Le samedi 23 octobre, au "petit" matin, sur le Boulevard de Belleville, malgré une pluie battante, le froid et les vacances scolaires, 55 personnes se sont réunies autour des thèmes du développement durable et de la gestion des déchets.

Ces thèmes ont été développés à travers des activités ludiques (quizz avec remises de prix) et les suggestions des participants. Les réflexions ont conduit à définir 7 axes pour améliorer notre quotidien, à savoir :

- Changer nos habitudes de consommations
- Recycler les produits
- Faire du lobbying auprès des distributeurs
- Informer et former
- Moins polluer
- Respecter les personnes
- Respecter les lieux publics et notre environnement

Le détail des suggestions sera mis en ligne sur le site du Conseil de Quartier BSM.

La Commission se saisira de ces réflexions pour élaborer un guide relatif au Développement

Durable en 2011. Si vous souhaitez participer à cette élaboration, vous pouvez nous contacter (michaelcqbsm@gmail.com).

En 2011, nous soutiendrons d'autres sensibilisations, n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez prendre part à nos activités et / ou porter de nouveaux projets.

Enfin, nous tenons à remercier l'ensemble de nos partenaires pour leur contribution dans la réussite de notre sensibilisation du 23 octobre:

- Mairie du onzième arrondissement de Paris et ses élus qui ont pu nous rejoindre
- Action Vert L'Avenir (AVA)
- Belleville-Couronnes Propre
- Café Social
- Centre Sociale du Bas Belleville
- Cultures en Herbes
- Direction de la Propreté et de l'Eau
- Maison pour un Développement Solidaire (MDS)
- Muse D.Territoires
- Régie de quartier de la Fontaine au Roi

Violences faites aux femmes

Introduction

Pourquoi en parler dans le conseil de quartier ?

- Première raison :

La concomitance des dates de la journée internationale contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre, et de la réunion de notre conseil de quartier le 22 novembre.

- Deuxième raison :

Ce problème est mal connu et en on parle peu bien qu'il concerne nombre de femmes et de jeunes filles et nous concerne tous.

De quoi s'agit-il ?

Délibérément nous avons décidé de laisser de côté la question de la prostitution et de l'esclavage qui appellent des approches spécifiques.

C'est pourquoi nous n'aborderons ici que les violences en quelque sorte « ordinaires » qui, qu'on les envisage sous le critère culturel, social ou économique, touchent tous les milieux sociaux et constituent un vrai phénomène de société.

Il s'agit donc de ces violences verbales, physiques ou psychologiques, sexuelles.

Qui vont de l'insulte au viol en passant par le harcèlement au travail.

Qui s'exercent aussi bien dans l'espace public qu'au travail ou au domicile.

Si on en parle peu c'est souvent parce que les victimes, pour de multiples raisons, ne parlent pas des agressions dont elles sont victimes.

Mais c'est aussi parce que la société ne s'en préoccupait pas beaucoup.

Toutefois l'attention portée à cette question par les mouvements féministes et les pouvoirs publics et les progrès en matière de législation ont permis de libérer la parole de femmes de plus en plus nombreuses à parler et à porter plainte.

Selon les études réalisées les cas avérés ne seraient que la partie émergée de l'iceberg.

Cela a aussi mis en évidence l'importance des violences au sein de la famille voire du couple.

Troisième et dernière raison

C'est que quand on a connaissance de cas de violence, à plus forte raison si on en est victime, on est assez démuni. A qui en parler ? Où s'adresser ?

C'est aussi à cela que nous avons voulu répondre en répertoriant des lieux où trouver une aide de proximité (Cf. page 4).



Protection, accompagnement des victimes, répression des coupables

Premiers droits reconnus aux femmes par la loi :

- 1884 : Loi Naquet autorisant le divorce pour fautes.

- 1938 : suppression de la puissance maritale, de l'incapacité juridique de l'épouse ainsi que de son devoir d'obéissance.

- 1944 : le droit de vote est accordée aux femmes ; elles deviennent citoyennes à part entière, et rejoignent la société civile, c'est-à-dire la communauté des citoyens.

- 1965 : les femmes peuvent travailler et ouvrir un compte en banque sans l'accord de leur époux.

- 1967 : loi Neuwirth autorisant la pilule

- 1974 : loi Weil sur l'avortement ou interruption volontaire de grossesse.

- 1970 : suppression de la notion de chef de famille au profit de l'autorité parentale conjointe.

Quatre lois relatives aux violences faites aux femmes :

- 1980 : définition juridique du viol, qui fait son entrée dans le code pénal

- 1990-1992 : arrêt de la Cour de Cassation reconnaissant le viol entre époux.

- 2006 : loi du 4 avril, première loi sur les violences commises au sein du couple, le couple étant défini comme marié, pacsé ou vivant en concubinage, si des preuves peuvent en être apportées.

- 2010 : loi du 9 juillet, loi générale sur les violences spécifiques faites aux femmes.

Que dit la loi du 4 avril 2006 sur les violences au sein du couple ?

Elle reconnaît ou aggrave comme crimes ou délits les actions suivantes, si elles sont accomplies au sein d'un couple marié, pacsé, vivant en concubinage, ou ayant été marié, pacsé ou vécu en concubinage (Code Pénal):

- Le vol entre époux, lorsqu'il porte sur des objets ou documents indispensables à la vie quotidienne de la victime.

- Violences physiques entre époux ou conjoints pacsés, ex-époux ou ex-conjoints pacsés.

- Viol

- Homicide involontaire ou volontaire.

Dans chacun de ces cas, le fait de vivre en couple avec la victime, ou d'avoir vécu en couple avec elle, est une circonstance aggravante.

Que dit la loi du 9 juillet 2010 sur les violences faites aux femmes ?

I. Elle reconnaît, confirme ou aggrave comme crimes ou délits les actions suivantes (Code Pénal):

- Violences à caractère psychologique d'un homme envers une femme: harcèlement sexuel avec ou sans attouchement, discriminations, sur le lieu de travail, dans l'espace public ou les services publics.

- Violences physiques d'un homme envers une femme.

- Viol

- Meurtre

II. Pour limiter les risques de représailles à l'encontre des femmes victimes qui portent plainte, elle crée le titre XIV du livre Ier du Code Civil, qui mentionne les procédures suivantes :

1- Le juge aux affaires familiales peut délivrer une ordonnance de protection de la victime plaignante :

- Interdiction pour le conjoint ou ex-conjoint accusé de violences de rencontrer ou de visiter la plaignante ou toute autre personne désignée par le juge.

- Interdiction pour l'accusé de détenir une arme à feu.

- Eloignement du domicile conjugal du conjoint violent, ou, à défaut, résidence séparée des deux conjoints.

- Suspension de l'autorité parentale du conjoint accusé de violences.

- Dissimulation de l'adresse de la victime.

- Accès facilité à l'aide juridictionnelle pour le conjoint victime.

2- Le juge aux affaires familiales peut délivrer une ordonnance de protection pour toute personne majeure menacée de mariage forcé, ordonnance qui peut être assortie d'une interdiction de sortie du territoire, sur demande de la personne menacée.

Ces dispositions sont entrées en application par décret du 29 septembre 2010.

III. Par ailleurs, observant que les femmes

étrangères, en situation irrégulière ou régulière, du fait de la fragilité de leur statut, étaient exposées à des pressions psychologiques et à des violences physiques contre lesquelles il leur était difficile de porter plainte, les parlementaires ont pris les mesures suivantes :

- Attribution d'une carte de séjour pour les femmes étrangères en situation irrégulière dès le dépôt d'une plainte pour violences conjugales, après vérification.

- Visa de retour automatique et immédiat pour les femmes étrangères dont la résidence habituelle est la France, si elles sont victimes de leur conjoint lors d'un séjour à l'étranger.

Quelques chiffres

En France, les femmes victimes de meurtres représentent 12 % des homicides, soit environ 200 victimes par an, la plupart du temps au sein du couple ou de la famille. Une femme meurt sous les coups de son conjoint tous les 2 jours (Ministère de l'Intérieur).

On compterait plus de 58 000 viols par an (enquête ENVEFF, 2000)

Au moins 10 % des femmes vivant en couple seraient victimes de violences conjugales de tous ordres.

Quels effets des violences faites aux femmes ?

D'après Amnesty International, le coût annuel des violences faites aux femmes s'élève à plus

de **2,5 milliards d'euros** (soins, interruptions de travail, procédures judiciaires et incarcération des conjoints violents).

Les violences conjugales entraînent pour la victime, dans 80 % des cas, des névroses post-traumatiques, taux qui dépasse les taux observés chez les victimes civiles de guerre ou d'attentat.

Ces névroses touchent aussi les enfants.

Elles ont pour première conséquence, chez les femmes, un comportement qui les expose à toujours plus de violences ; chez les enfants, une tendance à imiter le conjoint violent ou sa victime.

Commission Culture et Animation

Elle fonctionne autour de deux activités principales :

- une invitation à la lecture : le Circul'livre

- une invitation à découvrir ou redécouvrir des films : le Cinéma de papa... et de maman

Le Circul'livre :

Il s'agit de faire circuler gratuitement des livres qui "dorment" dans des stocks ou chez les gens et de faire ainsi connaître des auteurs, des ouvrages et d'inciter à la lecture. Cela suppose que les livres soient remis en circulation après lecture.

Le rendez-vous est mensuel : le deuxième samedi du mois place J.-P. Timbaud de 11 h à 13 h, sauf au mois d'août... et cas d'impossibilités

majeures.

Le prochain Circul'livre aura lieu le 11 décembre : ce sera le 33ème.

Le cinéma de papa... et de maman

Il s'agit d'organiser des projections gratuites et régulières de films variés "tout public" en divers lieux du quartier et d'y inviter les habitants.

La prochaine séance aura lieu samedi 27 novembre à la Maison des Métallos. Pour faire écho au festival "Paris Noir" des 13 et 14 novembre, le film retenu est "Ascenseur pour l'échafaud", réalisé en 1957 par Louis Malle. Le nombre de places en salle étant limité, il y aura exceptionnellement deux projections : une première à 15h et une seconde à 17h.



Balade pédestre organisée par la Commission Urbanisme et Transports

Organisée avec l'aide de l'association «ça se bouge», cette initiative est plébiscitée par les participants, «et sera reconduite dès le printemps prochain.

C'est exactement à 10h30 sous une pluie battante à la station de métro Ménilmontant, que la dizaine de participants se lance à l'assaut d'Oberkampf-Fontaine au Roi samedi 30 octobre.

Sébastien FRASQUE (l'animateur de la visite) prend d'abord le soin de retracer la longue et riche histoire du grand BELLEVILLE: son passé métallurgiste, artistique, révolutionnaire, multiculturel (notamment ses immigrations successives).

Nous entamons aussitôt la découverte des rues Oberkampf, Saint Maur, Jean Pierre Timbaud. Elle va nous mener tour à tour, à la plus vieille piscine en activité à Paris (le haut de la rue Oberkampf), la succession d'impasses et petits villages occupés par les ateliers d'artistes, les sièges d'ONG, quelques monuments historiques (comme la maison à la façade en bois sculptée d'éléphants, réimplantée là vraisemblablement après l'exposition coloniale); les lieux festifs (bars-cafés) et de culture (librairies, Maison des Métallos, ateliers d'architectes), les restaurants, les commerces éthiques...

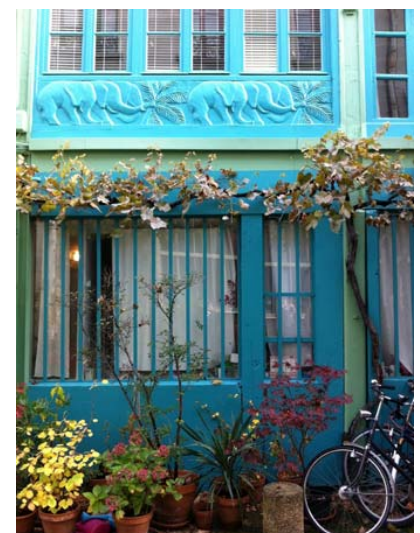
Autant de lieux souvent méconnus par les habitants de Belleville Saint-Maur, auxquels nous agrégeons le quartier de la Fontaine au roi et la rue de l'Orillon. Notre visite se concentre alors sur le centre social du Picoulet (les services proposés, le public), les restaurants communautaires, les craintes (de fermeture) exprimées par les petits commerçants (du commerce équitable notamment), dues à l'implantation accélérée des grandes surfaces d'alimentation. Sur la même lancée nous visitons les résidences étudiantes en construction, le foyer Adoma en cours d'évacuation. Nous sommes immédiatement interpellés par un jeune du quartier qui s'inquiète du devenir des anciens habitants, apeurés par les changements induits par les nouveaux aménagements urbains..

C'est à 15h30 que nous clôturons la balade pédestre devant les anciennes usines Spring Court (devenues le siège de jeunes stylistes et entrepreneurs), avec le sentiment partagé d'habiter dans un des quartiers les plus riches (par sa culture, son histoire, sa diversité) de Paris; et qui ne demande qu'à être visité, à être valorisé par ses habitants!. À ce propos, voici la réaction de Karine, une participante à la balade du 30 octobre:

«bonjour Sébastien et Joël,

encore merci pour la super balade de samedi dernier, il y avait tant de choses à voir et raconter, je comprends le débordement sur les horaires initiaux; voici qq photos prises avec Iphone au début du trajet; il faut absolument faire connaître cette prestation de service car je trouve cela génial d'avoir la possibilité de visiter son quartier, de se l'approprier, d'en être fier ! pour ma part je vais diffuser dans mon entourage le site <http://www.ca-se-visite.fr/>»

Joël Didier Engo, animateur de la Commission Urbanisme et Transports



Où s'adresser en cas de violences faites aux femmes ?

C'est souvent quand un problème survient que l'on se demande où trouver de l'aide et l'on est le plus souvent démuni. C'est à cette situation que le Conseil de quartier a souhaité répondre en mettant à disposition de tous les références d'une sélection de lieux facilement joignables ou accessibles. Cette liste privilégie la proximité et n'est évidemment pas exhaustive.

➔ Associations du quartier

- Dans le cadre de leurs activités d'accueil ou de formation des associations peuvent apporter écoute et conseils, orienter, voire accompagner dans les démarches

- **Centre social le Picoulet**, 59 rue de la Fontaine au Roi ☎ 01 48 06 70 31

- **Francophonie et Cultures partagées**, 24 rue Robert Houdin ☎ 01 47 00 17 25; du lundi au vendredi 13h30 – 18h

- **Maison pour le développement solidaire**, 161 Rue St Maur ☎ 01 48 05 66 14/17

- **Sur le pont des échanges le monde change**, C/ le Picoulet ☎ 06 63 66 60 85

- **Fondation Jeunesse Feu Vert**, 70 rue Jean Pierre Timbaud ☎ 01 43 57 08 39

- Un accueil spécialisé par **Espoirs et combats de femmes**, permanence à la MDS, 161 rue St Maur, premier et troisième samedi du mois à partir de 15h

➔ Institutions de service public

- **Commissariat du 11e**, 12/14 Passage Charles Dallerey ☎ 01 53 36 25 00, 24h sur 24

Et plus spécifiquement au **Pôle de protection de la famille** ☎ 01 53 36 26 24 composé pour moitié de femmes et d'hommes préparés à l'accueil et à l'écoute traite en particulier des violences intra- familiales.

- **Unité de police de quartier**, 19 Passage Beslay ☎ 01 49 29 59 60, du lundi au vendredi 9h à 20h

- **Service Social départemental polyvalent**, 130 Avenue Ledru Rollin ☎ 01 53 36 51 00,

une dizaine d'assistantes sociales spécialisées peuvent conseiller et accompagner.

- **Mairie du 11e**, Place Léon Blum

Espace Famille Médiation Mardi de 17h à 18h sur RV ☎ 01 43 07 97 34

- En cas d'urgence : Police secours ☎ 17, **Samu social** ☎ 115, Victimes les soirs et week-ends ☎ 08

➔ Points d'accès au droit

- **Maison de la justice et du droit Paris N/E**, 15/17 rue du Buisson Ardent 75010 , ☎ 01 53 38 62 80

- **Mairie du 11e**, Place Léon Blum Consultation juridique gratuite d'avocats les lundis et jeudis de 17 h à 20 h sur RV pris à l'accueil ou par téléphone (☎ 01 53 27 11 11)

- **Paris Aide aux victimes** ☎ 01 53 06 83 50 lundi - vendredi 9h 30 - 17h 30

- **Bus de solidarité du Barreau de Paris**, rue Charles et Robert 75020, samedi 10h à 13h

- **CIDFF Centre d'information sur les Droits des femmes et des familles**, ☎ 01 44 52 19 20 accueil sur RV

➔ Associations spécialisées contre les violences faites aux femmes

A proximité

- **Solidarités femmes** 32/34 rue des Envierges 75020 ☎ 39 19

- **Maison des femmes** 163 rue de Charenton 75012 ☎ 01 43 43 41 13

- **Femmes solidaires** 25 rue du Charolais 75012 ☎ 01 40 01 90 90

- **Espace solidarité** 17 rue Mendelssohn 75020 ☎ 01 43 48 18 66

- **GAMS Groupe de femmes pour l'abolition des mutilations sexuelles et contre les mariages forcés** 67 rue des Maraîchers 75020 , ☎ 01 43 48 10 87

- **Ni putes ni soumises** 70 rue des Rigoles

75020, ☎ 01 53 46 63 00

Et aussi

- **Femmes Info Service Violences conjugales**, ☎ 01 40 33 80 60

- **Viol Femmes Information** ☎ 0 800 05 95 95

- **AVFT Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail**, ☎ 01 45 84 24 24

- **Voix des femmes** (mariages forcés), ☎ 01 30 31 55 76, accueil sur RV

- **Cimade Permanence femmes étrangères** ☎ 01 40 08 05 34, accueil sur RV

- **Jeunes violences écoute** ☎ 0 800 20 22 23

- **Enfance maltraitée** ☎ 119

➔ Lieux d'accueil et d'hébergement

- Le Phare ☎ 01 45 85 12 24

- **Foyer Louise Labbé** ☎ 01 43 48 20 40

- **Centre Suzanne Képès** ☎ 01 58 01 09 45

➔ Espaces de santé

- **Centre de Planification et d'éducation familiale**

Hôpital de la femme et l'enfant de l'Est parisien, 9 rue des Bluets ☎ 01 55 28 03 00

- **Centre de psycho traumatologie de l'Hôpital Tenon**, 4 rue de la Chine 75020

Pour un RV ☎ 01 56 01 71 82

Pour une urgence ☎ 06 78 55 04 69

- **Centre de psycho traumatologie de l'institut de victimologie**, 131 rue Saussure 75017 sur RV ☎ 01 43 80 04 40

- **Paris Aide aux victimes** sur RV ☎ 01 45 88 18 00 ☎ 01 53 06 83 50

➔ Associations accueillant les auteurs de violences conjugales

- **SOS violences familiales**, renseignements et RV ☎ 01 44 73 01 27

Conseil de quartier Belleville Saint-Maur (Paris 11)

Conseil de quartier – Belleville Saint-Maur
Cellule des Conseils de quartier - Mairie du 11e
Place Léon Blum 75011 PARIS

☎ 01 53 27 12 80

Mail : contact.cqbsm@gmail.com

Réalisation: Mohamed HAMROUNI

Retrouvez nous sur le net :

<http://cqbsm.free.fr>

Agenda

Novembre

22 novembre à 19h : **Plénière**

Ecole élémentaire, 100 avenue de la République

27 novembre à 15h et 17h : **Projections gratuites "Ascenseur pour l'échafaud", de Louis Malle (1957)**

Maison des Métallos

Décembre

4 décembre à 10h30 : **Commission Urbanisme et transport**

Au Chat noir 76 rue Jean-Pierre Timbaud
7 décembre à 19 h : **Commission**

Culture et Animation

Maison des Métallos

8 décembre à 18h30 : **Commission**

Economie, Emploi, Jeunesse

Maison des Métallos

11 décembre de 11h à 13h : **Circul'livre**

Place J.-P. Timbaud

18 décembre à 17h : **Projection gratuite de "Cinéma Paradiso"**

Ecole maternelle et élémentaire, 39 rue des Trois Bornes - 75011 Paris.